

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 18 juin 2015 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:
Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie
Germain Paquet, représentant de Saint-Évariste de Forsyth
Yvan Paré, représentant de Saint-Martin
Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René
Jeannot Drouin, représentant du Village du Lac Poulin
Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière
Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Daniel Campeau, représentant de Saint-Honoré de Shenley
St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie
Marcel Busque, représentant de Notre-Dame-des-Pins
Mathieu Poulin, représentant de Saint-Théophile

Formant quorum sous la présidence de Madame Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4682-15

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté en y ajoutant les items suivants :

- 3.3 Tonnage récupération (bac bleu) – Avril 2015;**
- 12.1 Disposition de tubulure d'érablière;**
- 12.2 Modification de la résolution #4679-15.**

Et en retirant l'item :

- 10.2 Mandats à Raymond Chabot Grant Thornton.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4683-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 21 MAI 2015

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 21 mai 2015 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 18 juin 2015;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de mai 2015;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours des mois d'avril et mai 2015, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

RÉSOLUTION NO: 4684-15

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :

**#C-1500347 à #C-1500417 inclusivement,
#P-1500172 à #P-1500238 inclusivement,
pour un déboursé total de 339 737.23\$.**

ADOPTÉE

INFORMATIONS DIVERSES

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents, des dossiers qu'elle a traités depuis sa dernière rencontre avec les membres de cette assemblée.

RÉSOLUTION NO: 4685-15

EMBAUCHE DE MONSIEUR JULES VACHON

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Yvan Paré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud embauche rétroactivement au 01 juin 2015 Monsieur Jules Vachon, domicilié au 1535, Route Kennedy Sud, Saint-Côme-Linière à titre de journalier au lieu d'enfouissement technique en remplacement de Monsieur Mario Poulin, et ce, pour une période indéterminé;

QUE la Régie reconnaisse plus de trois (03) années d'ancienneté dans le monde municipal à Monsieur Vachon, ce dernier ayant entre autre déjà travaillé pour la Régie à l'été 2014;

QUE le salaire et les conditions de travail de Monsieur Vachon sont celles établies dans la Politique de travail du personnel régulier de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4686-15

MANDAT À MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS

- CONSIDÉRANT** que Monsieur Éric Maheux, président à la Régie a reçu le 20 avril 2015 une correspondance de Monsieur Yvan Bélanger, secrétaire-trésorier et directeur général de la municipalité de Saint-Côme-Linière concernant la négociation d'une entente entre la Régie et la municipalité de Saint-Côme-Linière;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu pour la Régie de faire vérifier la légalité des ententes qu'elle peut signer;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Mathieu Poulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les services de Morency, Société d'avocats soient retenus dans ce dossier, ainsi que dans d'autres dossiers où la Régie pourrait être impliquée et/ou mise en cause.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4687-15

VENTE DE TUYAUX USAGÉS EN BÉTON

- CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Côme-Linière a creusé les fossés vis-à-vis les lots de la Régie;
- CONSIDÉRANT** qu'un ponceau a été enlevé et que l'on en a pas besoin;
- CONSIDÉRANT** qu'un citoyen s'est présenté pour acheter les tuyaux en béton de ce ponceau et que Monsieur Pierre Paquet, technicien en génie civil lui a vendu le tout pour 100.00\$;
- CONSIDÉRANT** qu'un employé ne peut vendre les biens de la Régie sans y être dûment autorisé;
- CONSIDÉRANT** que seul le conseil d'administration de la Régie peut vendre un bien appartenant à cette dernière et ce, selon certaines conditions;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la vente telle que décrite précédemment.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4688-15

DISPOSITION DE TUBULURE D'ÉRABLIÈRE

- CONSIDÉRANT** que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a adopté le 17 avril 2014 sa résolution #4543-14, laquelle appuyait l'entreprise Cartonek Inc. dans ses démarches auprès de différentes instances gouvernementales afin de se faire reconnaître comme récupérateur de tubulure d'érablière dans la région;
- CONSIDÉRANT** que l'entreprise Cartonek Inc. a été reconnue en novembre 2014 par Recyc Québec dans ce dossier et qu'elle a reçu une contribution financière de cette dernière pour l'implantation d'équipements de tri et de conditionnement de la dite matière;
- CONSIDÉRANT** qu'une entente entre Cartonek Inc. et Recyc Québec a été signée le 27 janvier 2015 dans ce dossier;
- CONSIDÉRANT** qu'en 2015 Cartonek Inc. a implanté sur le territoire de la MRC Bellechasse une entreprise nommée « Environek », laquelle se spécialise dans le traitement de la tubulure d'érablière;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet lors de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE dorénavant, la tubulure d'érablière que reçoit la Régie soit acheminée à l'entreprise Environek située à Saint-Malachie dans le comté de Bellechasse.

ADOPTÉE

INFORMATIONS

DOSSIER RÈGLEMENT 51-15

Les membres de ce conseil sont informés que le Règlement #51-15 de la Régie adopté le 21 mai 2015 a été refusé par la municipalité de Saint-Côme-Linière. Copie de la résolution #4675-15 de la Régie et de la résolution #15-06-152 de la municipalité de Saint-Côme-Linière est remise à chacun des représentants des municipalités membres de la Régie présents à cette assemblée.

RÉSOLUTION NO: 4689-15

ALLOCATION POUR VÉHICULE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Campeau
APPUYÉ par Monsieur Mathieu Poulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit accordé à Monsieur John Poulin la somme de 25.00\$ mensuellement pour l'utilisation de son véhicule personnel sur le lieu d'enfouissement et ce, selon l'article 9 de la Politique de travail du personnel régulier de la Régie actuellement en vigueur;

QUE cette allocation soit rétroactive au 1^{er} mai 2015 et qu'elle soit accordée à Monsieur Poulin tant et aussi longtemps que ce dernier remplacera Monsieur Rosaire Paquet, contremaitre à la Régie dans ses fonctions.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4690-15

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION #4679-15

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a adopté le 21 mai 2015 sa résolution #4679-15, à l'effet de créer un comité de travail pour discuter avec les représentants de la municipalité de St-Côme-Linière de compensation à être versée par la Régie à cette municipalité à titre d'hôtesse d'un lieu d'enfouissement sur son territoire;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Marc Doyon, administrateur à la Régie a demandé de se retirer de ce comité;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet lors de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Mathieu Poulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Marcel Busque, administrateur soit nommé sur ce comité en remplacement de Monsieur Jean-Marc Doyon;

QUE les membres de ce comité soient Messieurs :
Éric Maheux, président
Marcel Busque, administrateur
Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4691-15

FIDUCIE ENVIRONNEMENTALE DE LA RÉGIE

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud possède une fiducie environnementale afin d'y placer annuellement les argents nécessaires à la post-fermeture du lieu d'enfouissement technique (LET);

CONSIDÉRANT que cette fiducie est administrée par Desjardins Entreprises;

CONSIDÉRANT qu'en date du 20 avril 2015, Madame Geneviève Chamberland, conseillère chez Desjardins a avisé la Régie qu'à partir de juillet 2015, la facture annuelle d'honoraires sera majorée de 10% annuellement jusqu'à l'atteinte de 4 500.00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet lors de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Annie Labbé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie accepte la proposition de Desjardins telle que formulée pour la période comprise à partir du 17 juillet 2015 jusqu'au 16 juillet 2016 inclusivement;

QUE demande soit faite à la firme Raymond Chabot Grant Thornton de vérifier les alternatives qui s'offrent à la Régie dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4692-15

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Campeau
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20h49.

ADOPTÉE

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CHRISTINE CARON

ROGER TURCOTTE